

Compte rendu séance du 10 Décembre 2021

Séance du 10 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAPARLIERE Alain, maire.

Convocation du 4 Décembre 2021

Présents :

Mr LAPARLIERE Alain,
Mr ARCAY Michel,
Mr BLONDEAU Bernard,
Mme BLONDEAU Gabrielle,
Mr BOUTIN Yannick,
Mme CAUSSE Jacqueline,
Mr FRATY Frederic,

Mme MOUROCQ Vanessa
Mme DROUILLARD Peggy
Mr TABUTEAU Michel,
Mme FRUCHARD Marylène,
Mr SARNAC Jérôme
Mme ZAÏDI Houria,
Mme GUIBERT Delphine

Absents : Mr LABAYE Anthony, excusé

Procuration : Procuration de Mr LABAYE Anthony à Mme FRUCHARD Marylène

Secrétaire de séance : Mme GUIBERT Delphine qui a accepté cette fonction

Lecture du compte-rendu de la séance du 8 Octobre 2021.

- **Fixer le prix pour la vente des anciennes armoires de la mairie à Mr PICQ.**

Le conseil municipal a décidé de ne pas fixer de prix vu la vétusté des anciennes armoires et décidé de donner les armoires à Mr PICQ.

- **Projet de construction d'une caserne de gendarmerie à Saint Martin d'Ary, adhésion au Sicom et participation financière**

Le secteur de gendarmerie ayant été redécoupé, le Sicom (syndicat intercommunal de Montguyon) propose la construction d'une caserne de gendarmerie qui viserait à centraliser les gendarmes. Le coût de ce projet s'élèverait à 4 000 000 €

L'adhésion au Sicom et la participation financière engagerait la commune à financer le projet sur un bail de 9 ans et un emprunt sur 40 ans.

Le conseil municipal a décidé de ne pas se prononcer sur le sujet et se met en attente d'informations complémentaires.

- **Fixer les tarifs, les dimensions et durées des concessions aux cimetières**

Les dimensions des concessions sont fixées à :

- Caveau simple (2,50 m x 1,20 m)
- Caveau double (2,50 m x 2,50 m)

Le tarif au mètre carré superficiel est fixé à 50€.

Vote pour les concessions de 30 ans : 9

Vote pour les concessions perpétuelles : 4

Abstention : 2

- **Fixer les prix pour les accompagnants au repas des aînés.**

Le repas des aînés se déroulera si la crise sanitaire le permet le dimanche 30 janvier 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tarif de 39€/ accompagnant.

- **Adhésion de la commune au SIEMLF 17**

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'unanimité au Syndicat Intercommunal d'Etude des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques.

- **Modification des statuts du SDEER**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Equipement Rural.

- **Approbation du PLU de la commune**

Le conseil municipal approuve le Plan Local d'Urbanisme à l'unanimité.

- **Echange terrain boisé Mr BOUTIN Jean Claude et la commune de Bédénac en raison du PPRIF**

Le conseil municipal approuve avec 14 voix pour l'échange du terrain boisé de Mr BOUTIN Jean Claude et la commune de Bédénac en raison du Plan de Prévention des Risques d'Inondation et de Feu de Forêt qui impactait la sécurité des habitations aux « Terres du bourg ».

- **Avenant convention transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.

- **Questions diverses**

Mme Zaidi Houria demande si elle peut avoir les comptes rendus des commissions communales et des groupes de travail.

Mr le Maire répond qu'aucune commission communale ne s'est réunie et que les responsables des groupes de travail n'ont pas à s'alourdir les tâches. Par ailleurs il convient à minima de participer à ses propres réunions.

Projet de la boulangerie

Trois devis ont été établis, celui de l'entreprise GUILLAUD à moins de 70 000€ a été retenu. L'entreprise GOLFIER ALEXANDRE se situait au-delà des 100 000€ sans certains corps de métiers et l'entreprise THIBAUT n'a pas répondu. ; étude pour la création d'un parking avec le syndicat de voirie. Projet en cours....

Eclairage public

Mr le Maire expose la nuisance écologique et visuelle de l'éclairage public tout la nuit. L'éclairage public sera dorénavant éteint entre 1h00 et 5h00 du matin, permettant aussi de réaliser des économies substantielles.

Décorations de Noël

Mme Drouillard Peggy demande s'il est possible de rajouter des décorations de Noël au sein de Bédénac et de Chierzac. Mr le Maire n'est pas contre l'idée mais demande d'y réfléchir pour l'année suivante sachant que nous pouvons rajouter des lumières sur les arbres autour des églises et des luminaires sur les éclairages publics.

Information sur le réseau très haut débit

Travaux de déploiement en cours, éligibilité en 2022 si aucun retard n'est pris par les prestataires. Une partie de BUSSAC-FORET l'est déjà.



The image shows an official circular stamp of the Mayor of Bédénac, Charente-Maritime. The stamp contains the text "MAIRIE DE BÉDENAC" at the top, "Charente-Maritime" at the bottom, and "Le Maire" in the center. A handwritten signature is written over the stamp.